



**PROJET DE TRAVAUX DE
PROTECTION CONTRE LES
INONDATIONS DES RIVIERES DU
BEAUJOLAIS**

RÉUNION PUBLIQUE

MARDI 23 JANVIER 2024

**RIVIÈRES DU
BEAUJOLAIS**
Faisons vivre nos rivières

LES RÈGLES DU JEU



**Dialogue
et écoute**



**Recueil de
vos questions
et réactions**



**Respect des
intervenants**

LES INTERVENANTS



Marielle Desmules, 1^{ère} adjointe



René Blanchet, Maire



Marielle Desmules, Vice-présidente

Grégoire Thevenet, Directeur

Jérémie Gauberti, Chargé de mission Prévention des risques d'inondation



Emilie Rémy

LE DÉROULÉ DE LA SOIRÉE

1. Propos introductifs
2. Présentation du projet
3. Présentation de la concertation
4. Temps d'échanges
5. Conclusion

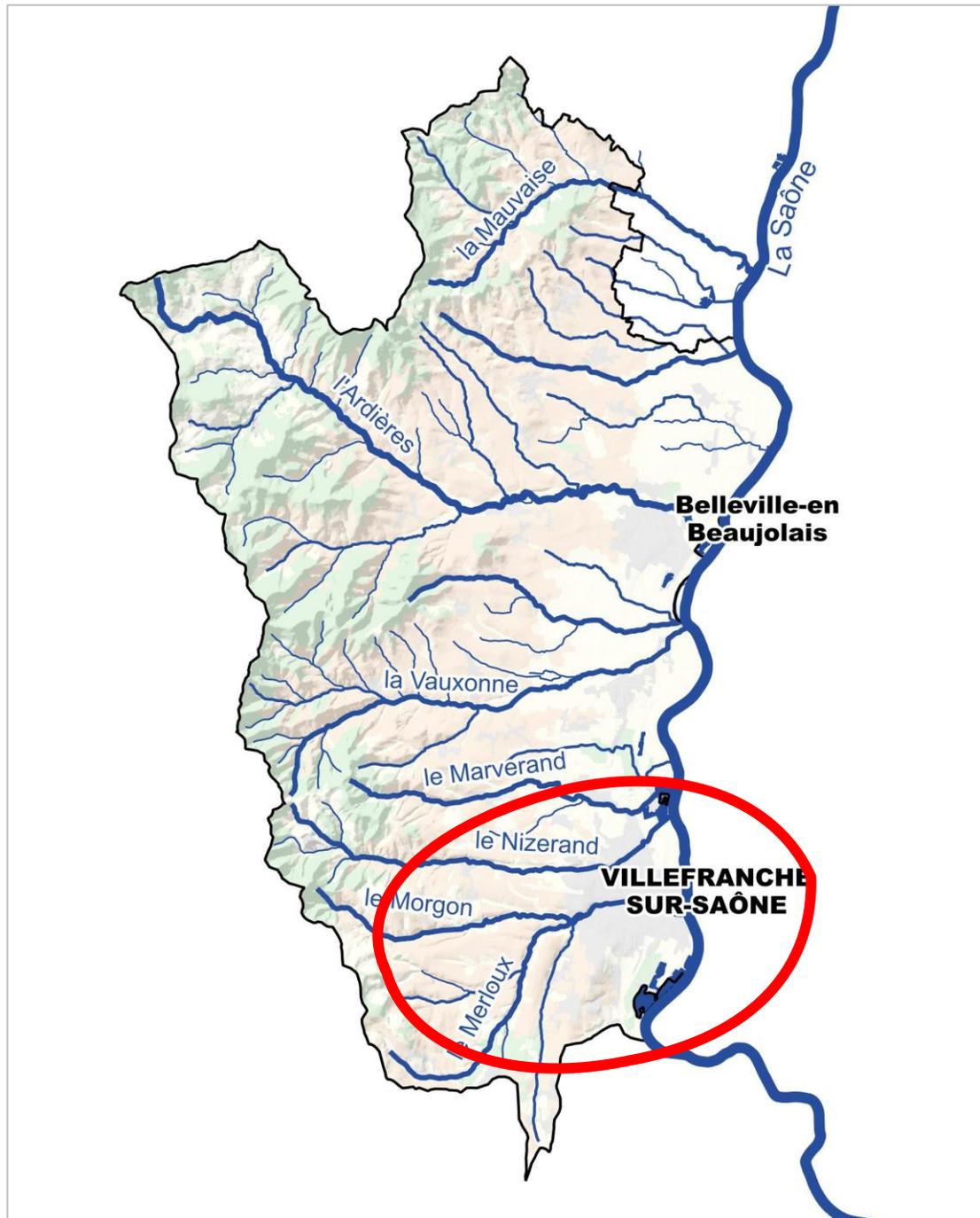
PRÉSENTATION DU PROJET

RIVIÈRES DU BEAUJOLAIS

Faisons vivre nos rivières

SMRB

Syndicat Mixte
des Rivières du Beaujolais



COMPÉTENCES

- Gestion des milieux aquatiques
- Prévention des inondations

ADHÉRENTS

- CC Saône Beaujolais
- CC Beaujolais Pierre Dorée
- CA Villefranche Beaujolais Saône

HISTORIQUE DES CRUES SUR LE TERRITOIRE

Mentions des crues du Morgon dans les archives : 1562, 1692, 1825, 1840, 1841, 1844, 1929.

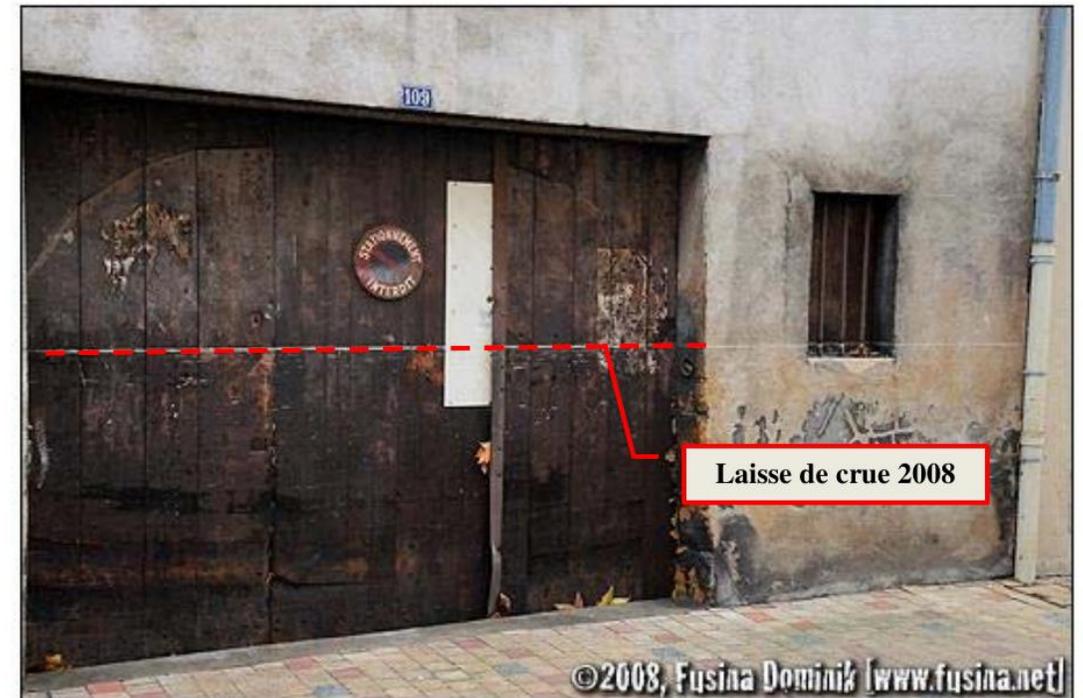
Plus récemment, la crue du 2 novembre 2008 a marqué les esprits



Route de Saint-Fonds



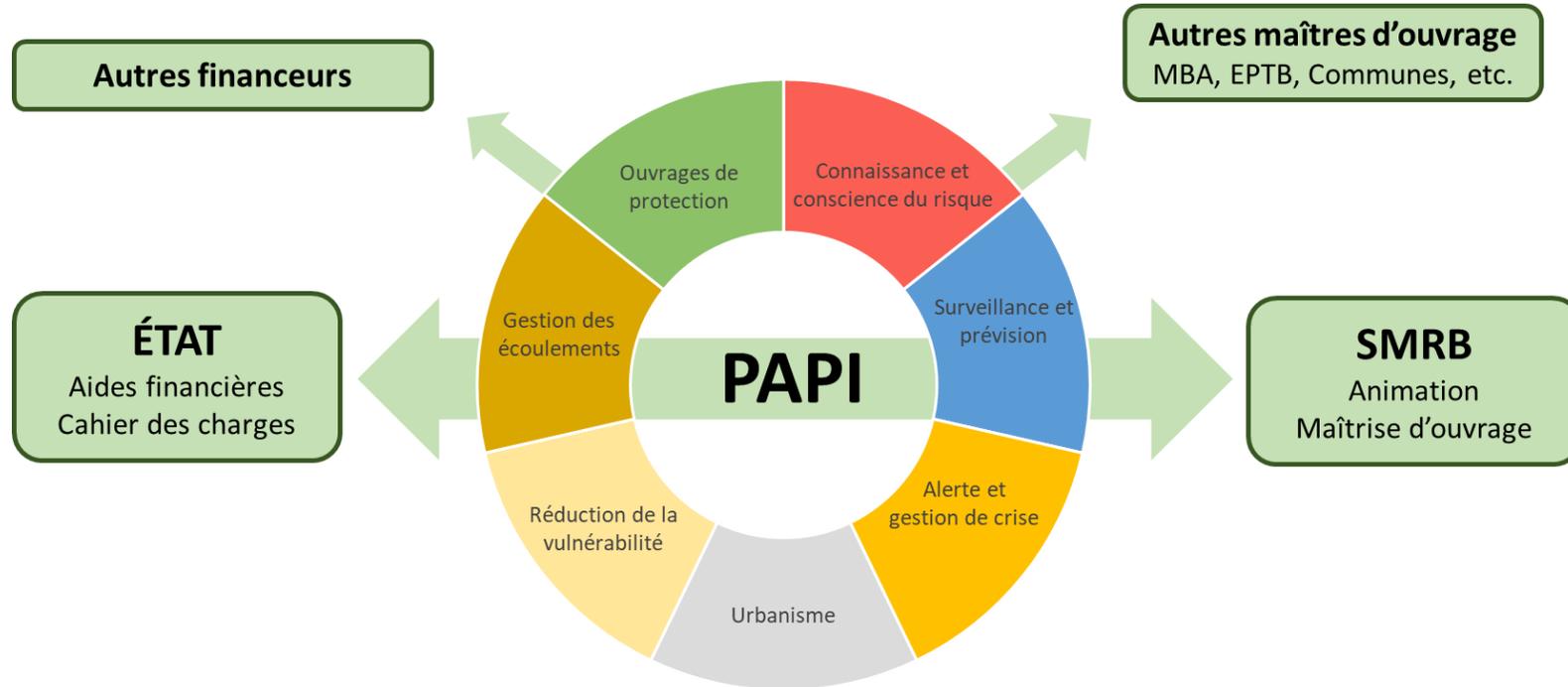
Rue des Marais



Rue Corlin

LE PAPI, DE QUOI PARLE-T-ON ?

Un Programme d'Action de Prévention des Inondations sur le périmètre du SMRB, mis en œuvre de 2022 à 2027



Trois objectifs prioritaires

- **Réduire les inondations du Morgon et de ses affluents à Gleizé et Villefranche-sur-Saône**
- Réduire la vulnérabilité du territoire
- Informer et sensibiliser

COÛT ET FINANCEMENT

Coût global des travaux, estimé en 2022, à **5 100 000 € HT** :

- **Ouvrage de la Galoche amont** : 1 640 000 € HT ;
- **Ouvrage de la Galoche aval** : 2 160 000 € HT ;
- **Ouvrage du Merloux** : 1 300 000 € HT.

Travaux essentiellement financés par le SMRB, grâce à une aide de 2 550 000 € de l'État (fonds de prévention des risques naturels majeurs). Une demande de subvention a également été déposée auprès du Fonds Vert.

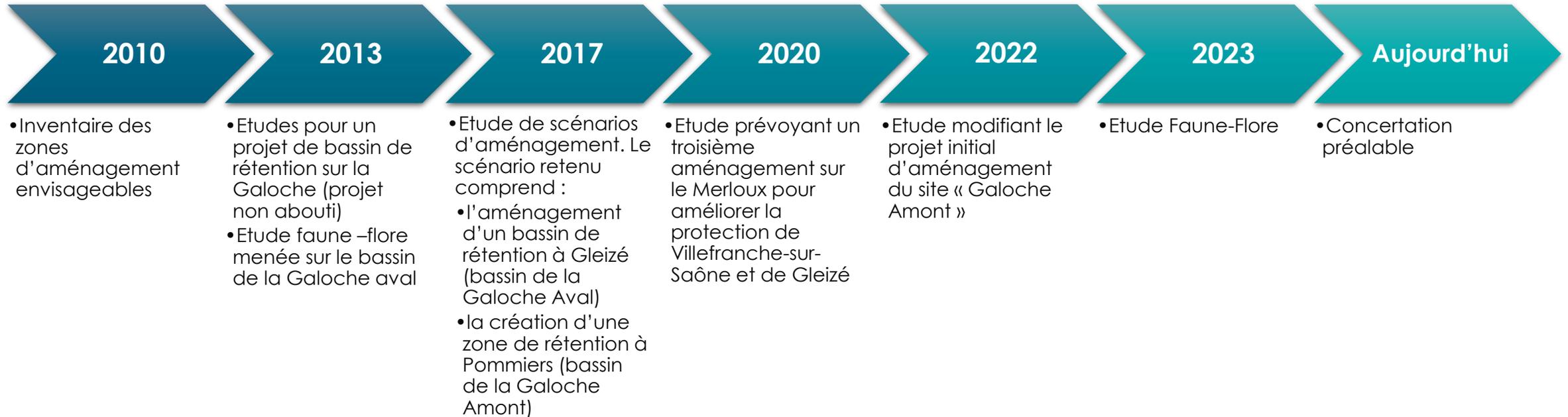
**RIVIÈRES DU
BEAUJOLAIS**
Faisons vivre nos rivières


**PRÉFET
DU RHÔNE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

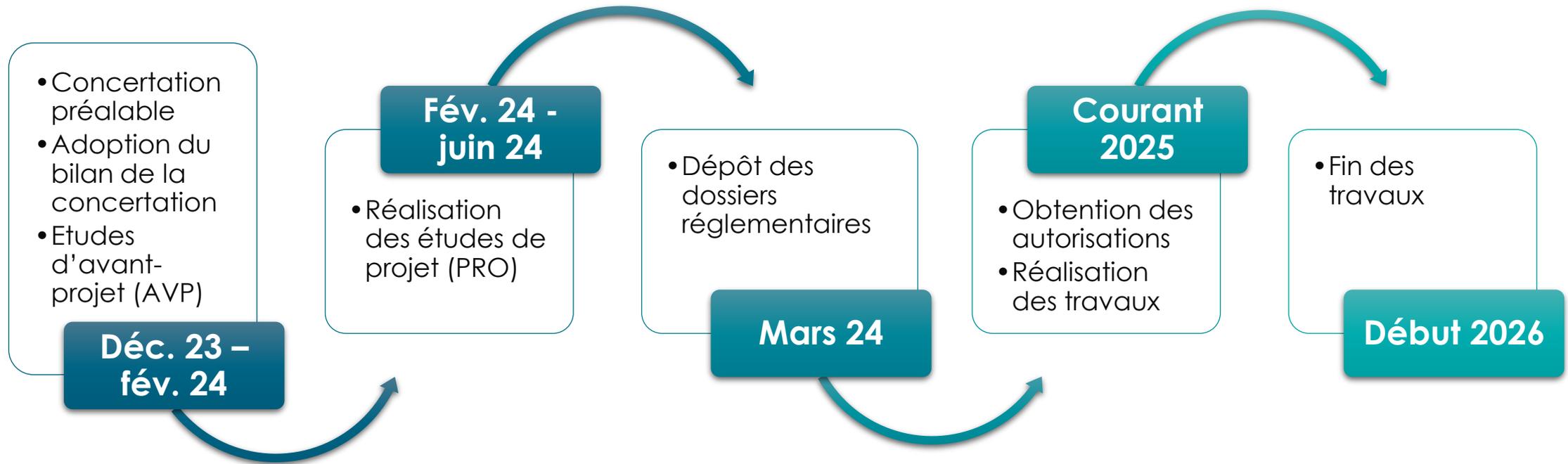


HISTORIQUE DU PROJET

Les risques d'inondation liés au Morgon et les moyens de les prévenir ont fait l'objet de nombreuses études, qui ont abouti au projet actuel.



CALENDRIER DE RÉALISATION



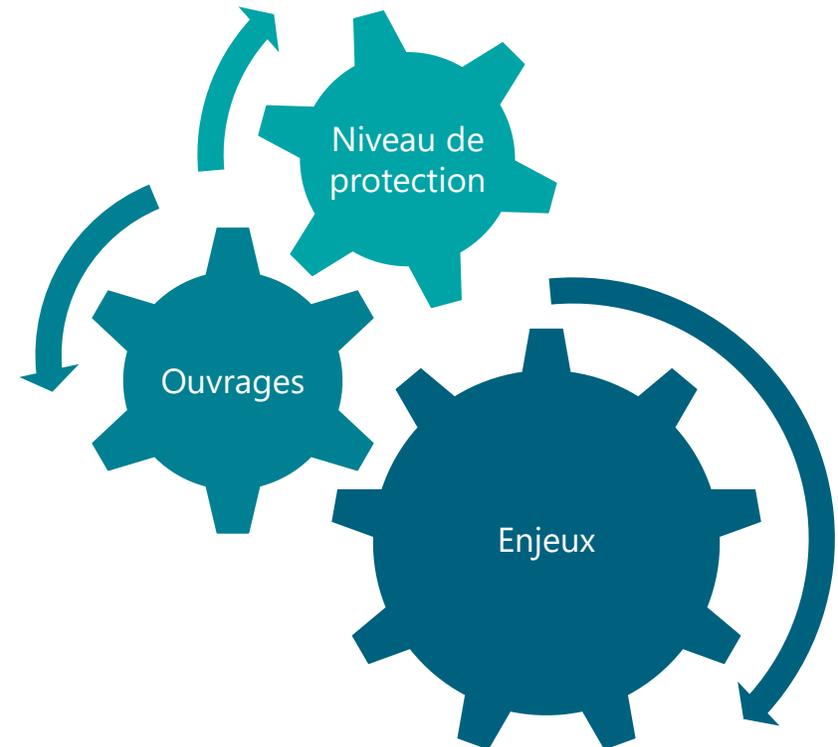
OBJECTIFS ET ÉTAT D'AVANCEMENT DES ÉTUDES

Objectif général : Réduire le risque inondations au niveau du lotissement de Sotizon et dans la traversée de Gleizé et de Villefranche-sur-Saône

- Quels enjeux sont à protéger, avec quels ouvrages et pour quels niveaux de protection (= quelle gamme de crue) ?
- 3 paramètres intimement liés et qui s'influencent mutuellement.

Enjeux : lotissement de Sotizon et traversée urbaine de Gleizé et Villefranche-sur-Saône

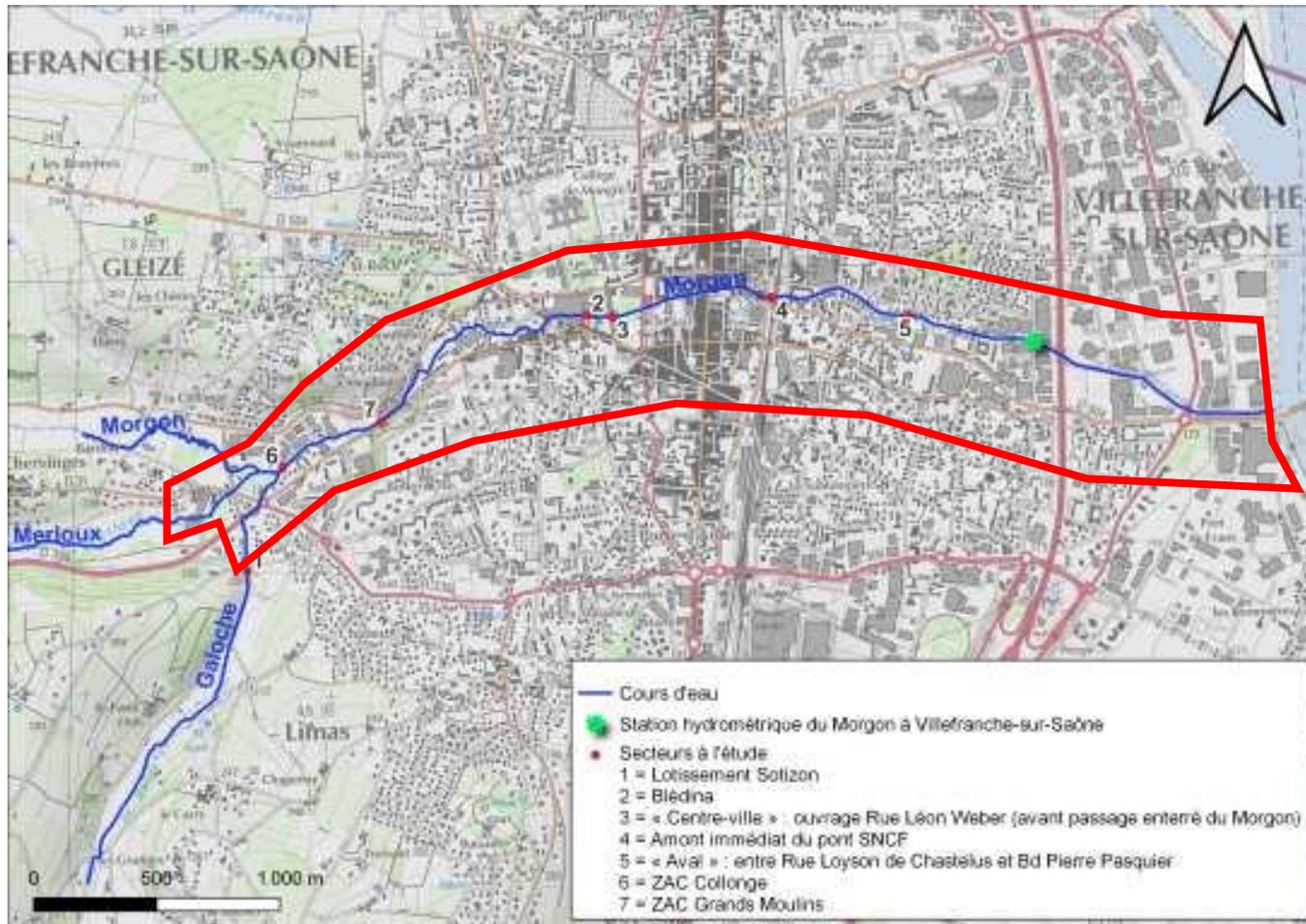
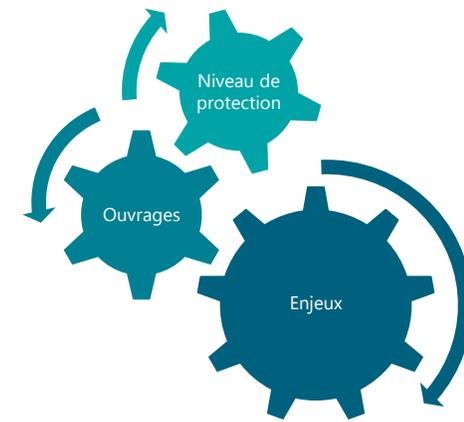
Ouvrages : 3 sites pré-identifiés lors des études antérieures



OBJECTIFS ET ÉTAT D'AVANCEMENT DES ÉTUDES

Enjeux

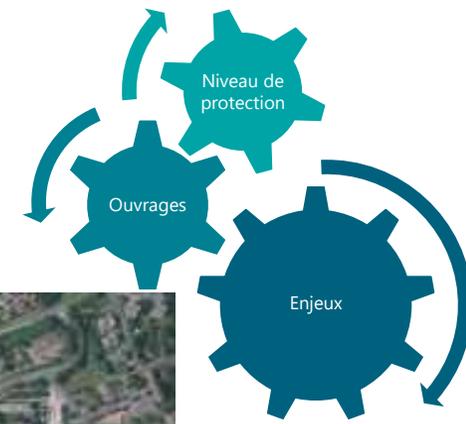
Lotissement de Sotizon et traversée urbaine de Gleizé et Villefranche-sur-Saône



Enjeux	N° du secteur	Débits de premier débordement
Lotissement Sotizon	1	2,5 m ³ /s
Blédina rive gauche	2	29 m ³ /s
Blédina rive droite	2	22 m ³ /s
« Centre-ville » : ouvrage Rue Léon Weber (avant passage enterré du MORGON)	3	36 m ³ /s
Amont immédiat du pont SNCF	4	27 m ³ /s
« Villefranche Aval » : entre Rue Loyson de Chastelus et Bd Pierre Pasquier	5	10 m ³ /s
ZAC Collonge	6	28 m ³ /s
ZAC Grands Moulins	7	35 m ³ /s

OBJECTIFS ET ÉTAT D'AVANCEMENT DES ÉTUDES

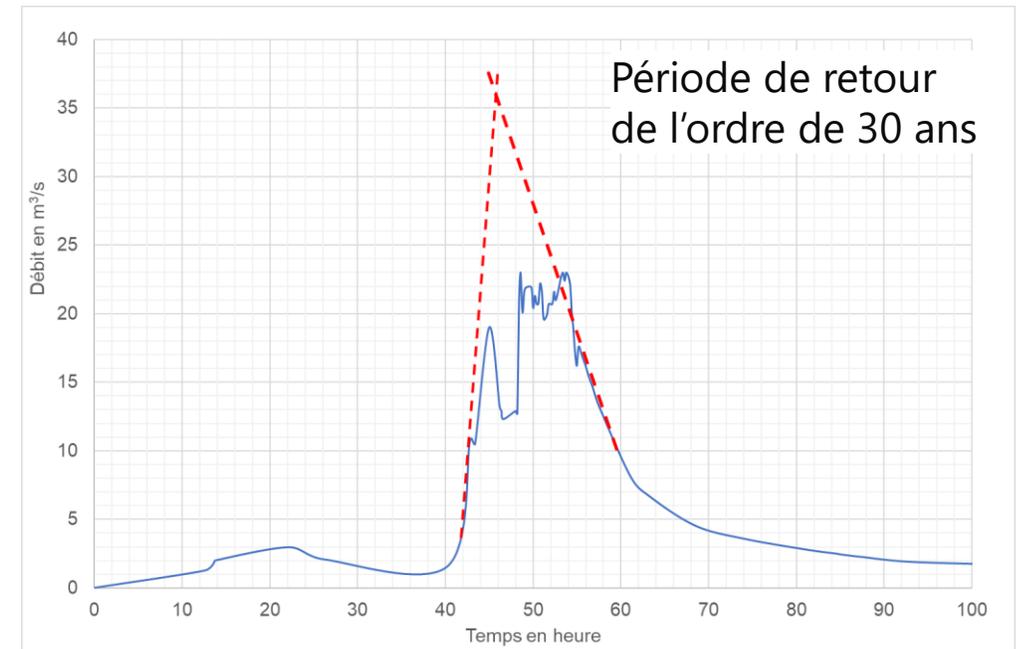
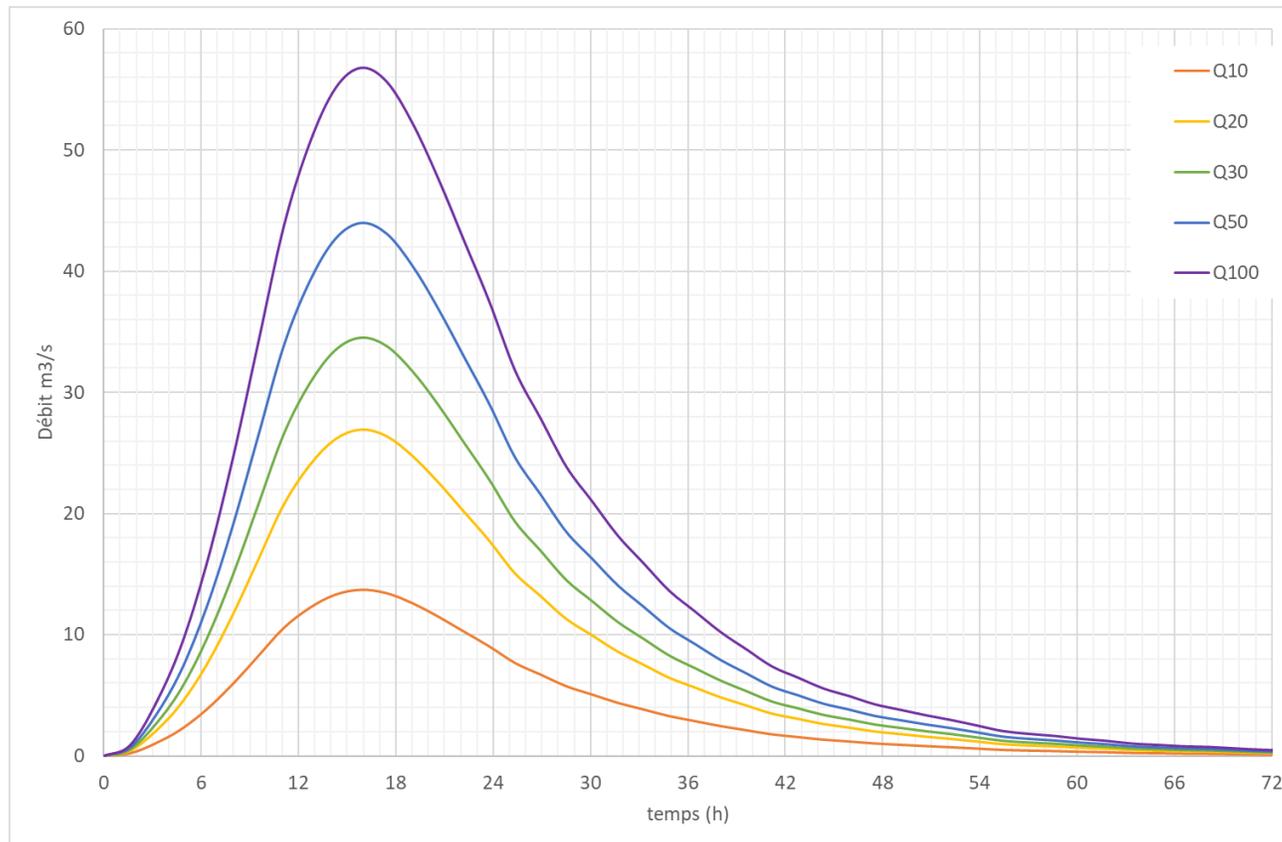
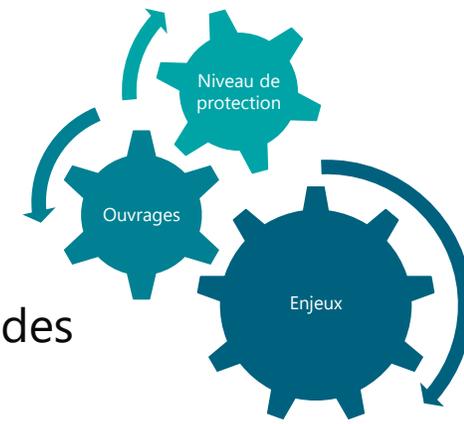
Ouvrages : 3 sites pré-identifiés



OBJECTIFS ET ÉTAT D'AVANCEMENT DES ÉTUDES

Niveaux de protection

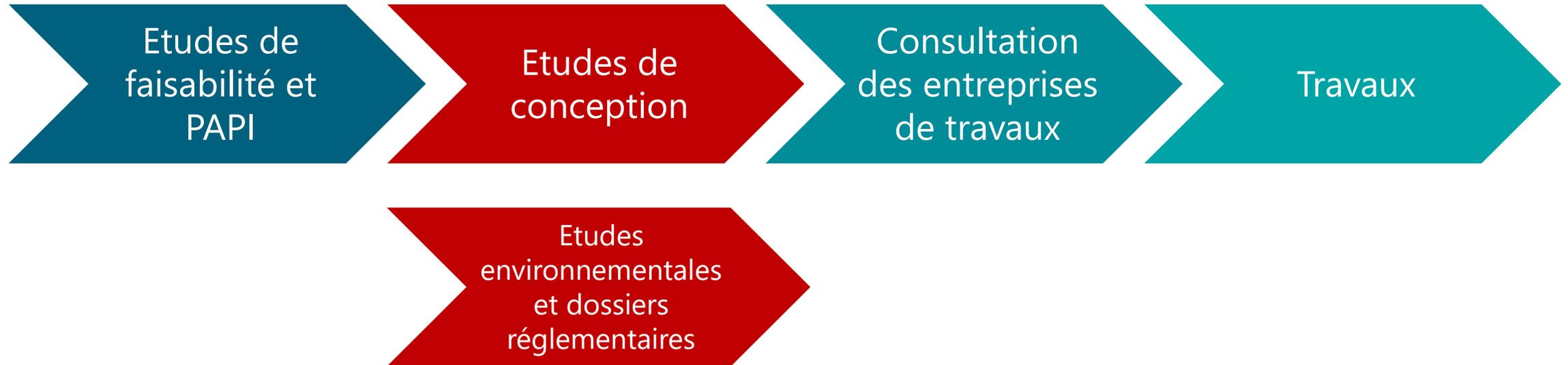
Liés à l'hydrologie (= aux crues) et à la capacité de stockage (= topographie et hauteur des ouvrages)



Crue de 2008 mesurée à la station hydrométrique

OBJECTIFS ET ÉTAT D'AVANCEMENT DES ÉTUDES

Etat d'avancement



Etudes de conception qui démarrent en parallèle de la concertation et des études environnementales pour intégrer les « contraintes » → **projet de territoire**

PRINCIPES DE CONCEPTION

Des ouvrages pour répondre à un besoin de réduction des inondations mais des ouvrages...

... **intégrés** à leur environnement avec continuité piscicole et sédimentaire

... secs avec **conservation des usages**

... **solidaires** à l'échelle d'un bassin versant

... **sociétaux**, nécessitant de la **concertation** sur les sites d'implantations

... **adaptables au changement climatique** : les crues décennales et cinquanteennes d'aujourd'hui ne seront pas celles de demain, en termes de débits de pointe mais également de saisonnalité et de forme d'hydrogrammes

... **pertinents financièrement** en présentant en analyse coût / bénéfice positive : le coût des travaux mais également de la surveillance et des opérations d'entretien et de maintenance des ouvrages construits doit être cohérent et justifié par le coût des dommages évités

→ **La technique au service de l'intérêt général**

PRINCIPES DE CONCEPTION

Quels ouvrages peut-on imaginer ?

**Ouvrage de ralentissement dynamique à
l'Arbresle (69)**

Digue de 7,5 m de haut / niveau de protection =
Q30



Aménagement du Bézo à Charlieu (42)

Reméandrage du Bézo (Q2-Q5)

Digue de 2 m de haut / niveau de protection = Q50



PRINCIPES DE CONCEPTION

Quels ouvrages peut-on imaginer ?

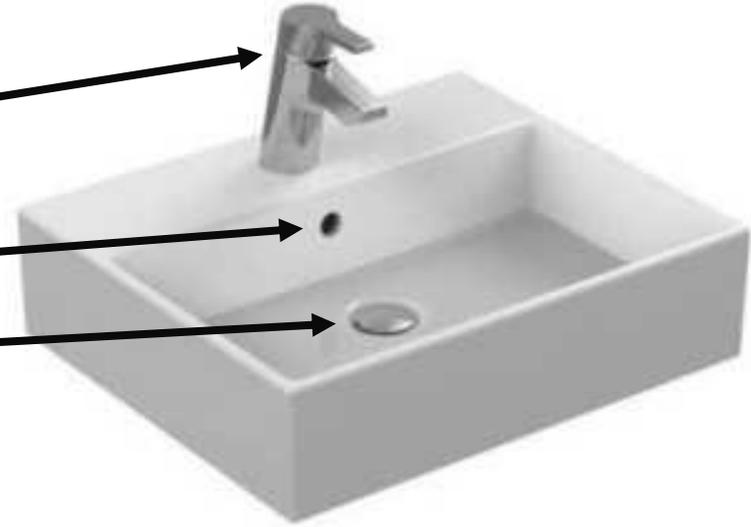


Bassins écrêteurs de crue de la Savoureuse à Belfort (90)

3 séries de 2 à 3 bassins en dérivation de cours d'eau

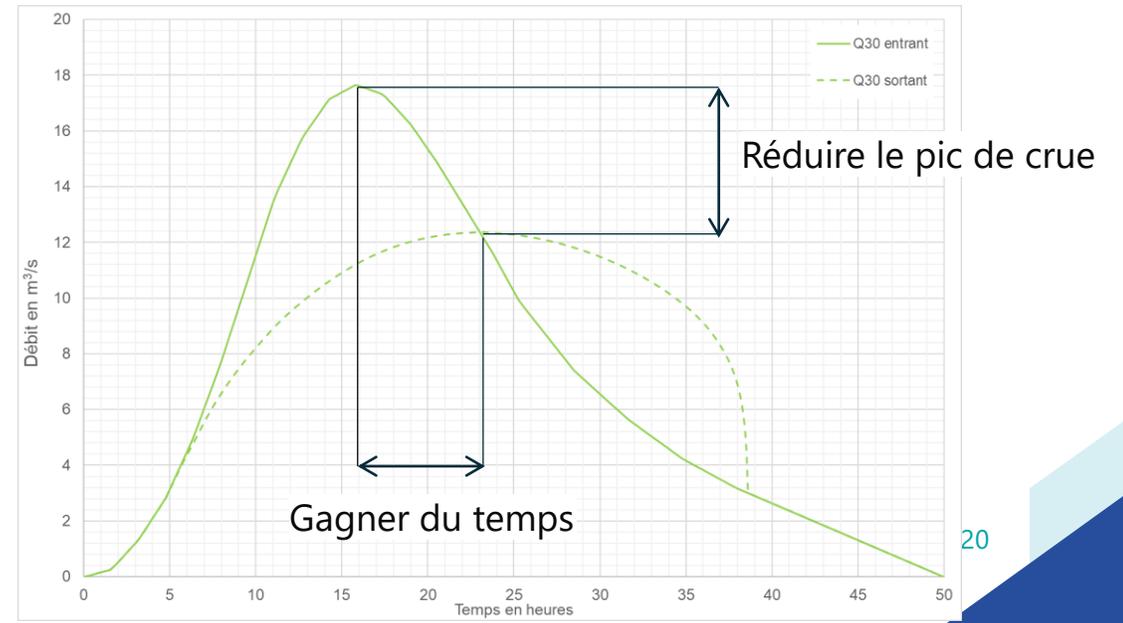
Niveau de protection = Q50

FONCTIONNEMENT D'UN OUVRAGE DE RALENTISSEMENT DYNAMIQUE



2 fonctions :

- Réduire le pic de crue et donc limiter les débordements vers les enjeux vulnérables
- Décaler temporellement le pic de crue et donc gagner du temps pour organiser la gestion de crise



POURQUOI DES OUVRAGES ET PAS UNE INTERVENTION SUR LES RIVIÈRES ?

Crues naturelles du Morgon à Villefranche-sur-Saône

	Débit de pointe Q_p (m^3/s)
T = 10 ans	14
T = 20 ans	27
T = 30 ans	35
T = 50 ans	44
T = 100 ans	57

Débits de premiers débordements

Enjeux	N° du secteur	Débits de premier débordement
Lotissement Sotizon	1	2,5 m^3/s
Blédina rive gauche	2	29 m^3/s
Blédina rive droite	2	22 m^3/s
« Centre-ville » : ouvrage Rue Léon Weber (avant passage enterré du Morgon)	3	36 m^3/s
Amont immédiat du pont SNCF	4	27 m^3/s
« Villefranche Aval » : entre Rue Loyson de Chastelus et Bd Pierre Pasquier	5	10 m^3/s
ZAC Collonge	6	28 m^3/s
ZAC Grands Moulins	7	35 m^3/s

AMÉNAGEMENT DES 3 SITES

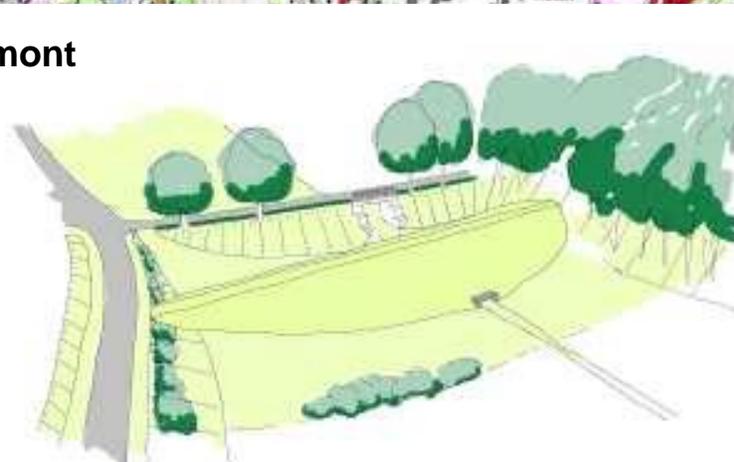


ZEC/ORO du Merloux

ZEC de la Galoche aval



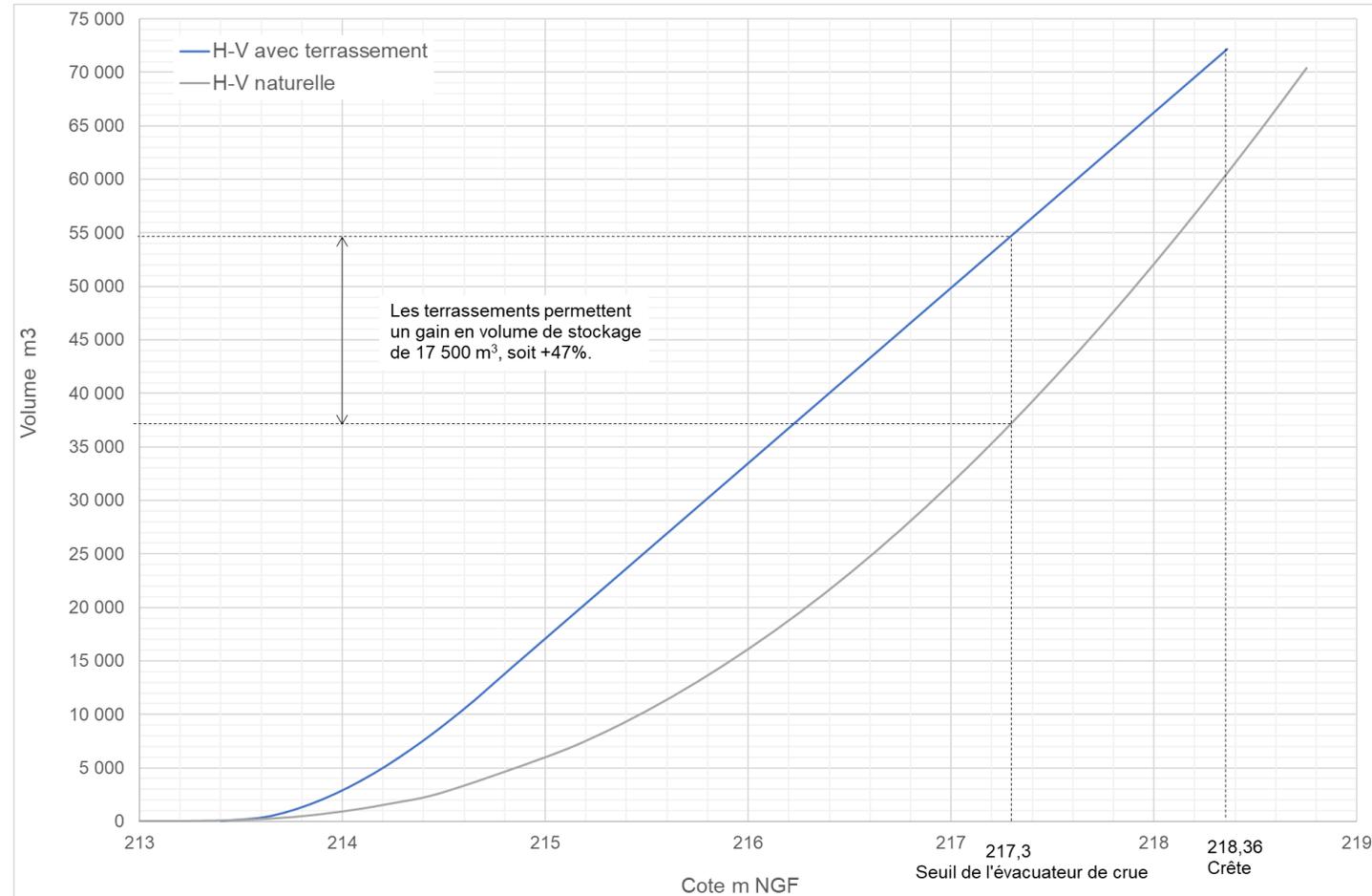
ORD de la Galoche amont



AMÉNAGEMENT DES 3 SITES

Etudes en cours...

- Définition des crues (hydrologie)
 - Intégration des contraintes topographiques et géotechniques
 - Calibrage hydraulique
 - Prise en compte d'autres invariants
 - Concertation
- Pas d'ouvrages définis en termes de hauteurs, d'emprises au sol, arrêtés à ce jour



Capacité de stockage du site de la Galoche amont

PRÉSENTATION DE LA CONCERTATION

CADRE DE LA CONCERTATION

Les travaux menés par le SMRB n'entrent dans le champ de la **concertation préalable** que **s'ils font l'objet d'une étude d'impact** ou d'une mise en compatibilité à l'issue d'un l'examen au cas par cas.

Au regard de son enjeu, le **SMRB a jugé opportun de soumettre le projet à la procédure de concertation préalable au titre des articles L.121-15-1 et suivants du Code de l'environnement**, sans attendre les résultats de l'examen au cas par cas.

L'opportunité, les objectifs, les caractéristiques et orientations principales du projet, ses enjeux socioéconomiques et ses impacts sur l'environnement et l'aménagement du territoire peuvent être débattus.

MODALITÉS DE CONCERTATION

Cette concertation préalable a lieu du 8 janvier au 8 février 2024.

Pour s'informer

Le dossier de concertation est consultable :

- En mairie de Gleizé et Pommiers, aux horaires habituels d'ouverture au public ;
- Sur mairie-gleize.fr,
- Sur mairie-pommiers.fr,
- Ou sur rivieresdubeaujolais.fr

Participer

- Sur les registres présents dans les mairies de Gleizé, de Pommiers
- Par courrier postal à l'adresse du SMRB : Mairie de Belleville, 105 rue de la République, 69220 Belleville-en-Beaujolais
- Par courriel à contact@smrb-beaujolais.fr

TEMPS D'ÉCHANGES

CONCLUSION